

## Article 21 du Règlement

## LES INFIRMIÈRES DE L'ORDRE DE VICTORIA

HOMMAGE À L'OCCASION DU 90<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE  
L'ASSOCIATION

**M. John Ostrom (Willowdale):** Monsieur le Président, je m'empresse de signaler à la Chambre durant la semaine nationale des IOVC, l'apport de cette association à l'expansion des services de santé au Canada. Cette année les Infirmières de l'Ordre de Victoria du Canada commémorent les 90 ans qu'elles ont consacrées à soigner les Canadiens.

Depuis le tout début les IOVC ont fait oeuvre de pionnières dans l'expansion des services de santé. A l'heure actuelle, un réseau de 72 groupes locaux couvrant tout le Canada fournit une gamme de services de santé destinés à répondre aux besoins des localités. Les IOVC estiment que tout le monde a droit à des soins généraux et compatissants de santé. Elles se sont engagées entre autres à aider tous les Canadiens et les Canadiennes à conserver leur indépendance et à demeurer dans leur localité et leur foyer à proximité de leur famille et de leurs amis.

L'an dernier, les infirmières de l'OVC ont rendu plus de 2,8 millions de visites à 127 000 personnes. Environ 14 000 autres personnes ont reçu des soins de jour, la visite de bénévoles ou ont profité des services de télérestauration et de soins ménagers tandis que des couples suivaient des cours de préparation à la naissance d'un enfant.

Les IOVC croient également que le perfectionnement du personnel, l'évaluation des services existants, la mise au point de nouveaux programmes et projets de recherche destinés à trouver de nouvelles et de meilleures méthodes de prendre soin des gens sont indispensables pour leur permettre de continuer à répondre efficacement aux besoins changeants des Canadiens, hommes et femmes, en matière de santé.

\* \* \*

## LES PÊCHES

LES PERMIS DÉLIVRÉS À DES CHALUTIERS-USINES  
CONGÉLATEURS FRANÇAIS

**M. George Henderson (Egmont):** Monsieur le Président, l'an dernier, les pêcheurs canadiens ont appris avec indignation que les chalutiers français avaient pêché 26 000 tonnes de poisson, soit plus de quatre fois leur quota. Le ministre des Pêches et Océans (M. Siddon) a maintenant délivré à neuf chalutiers-usines congélateurs des permis grâce auxquels ils peuvent exploiter à leur gré les pêcheries canadiennes.

Le ministre devrait savoir qu'un seul de ces chalutiers peut prendre jusqu'à 12 000 tonnes de poisson. Il a pourtant déclaré que le quota de 6 400 tonnes demeurerait en vigueur. Cette situation est tout à fait ridicule. Le gouvernement canadien refuse même de surveiller ces chalutiers.

● (1405)

Les pêcheurs canadiens sont horrifiés. Ils n'arrivent pas à comprendre pourquoi le ministre se plie constamment aux exigences de la flotte française de chalutiers. Au nom de mes collègues et des pêcheurs de la région de l'Atlantique, j'exige que le ministre revienne sur cette décision bizarre et annule ces permis immédiatement.

[Français]

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSUMÉE DÉCLARATION D'UN DÉPUTÉ

**M. Robert Toupin (Terrebonne):** Monsieur le Président, la déclaration du député de Kitchener (M. Reimer) voulant que l'acceptation de pots-de-vin, les marchandages et les «crocheries» sont une coutume généralisée au Québec, et que cela fait partie intégrante des moeurs québécoises est fausse et infamante pour tous les Québécois et les Québécoises et leurs députés.

Si le député de Kitchener veut blanchir l'image du gouvernement conservateur en Ontario et ailleurs au Canada, ce n'est pas la voie la plus appropriée.

**M. le Président:** L'honorable député sait qu'il y a une pratique à la Chambre de prendre beaucoup de soin quand on fait référence aux députés ou au caractère des députés, à l'imputation d'un député. Je pense qu'il y a probablement une autre place pour les remarques de l'honorable député.